FAQ – 6ème SECTIONS INTERNATIONALES - Alpes-Maritimes - session 2027

Cliquez sur la question pour lire la réponse.

1. A quoi servent les sections internationales (SI) ?
2. Qui décide de l'ouverture d'une section internationale ?
3. Quelle est la différence avec une section européenne ?
4. Comment se renseigner pour une admission en 6ème section internationale dans un collège des Alpes-Maritimes ?
5. Quelles sont les langues des sections internationales des Alpes-Maritimes ? et dans quels collèges publics ?
6. Quelles sont les conditions pour que mon enfant puisse postuler en 6ème internationale ?
7. Quelles sont les modalités de sélection ?
8. Est-ce que mon enfant doit déjà être bilingue ?
9. Mon enfant est bilingue, est-ce qu'il doit passer les tests ?
10. Peut-on passer les tests et/ou s'inscrire dans deux sections différentes ?
11. Peut-on s'inscrire en 6è section internationale en cours d'année scolaire ?
12. Est-ce qu'on étudie une deuxième langue vivante en 6ème ?
13. Est-ce que la charge de travail des élèves est importante ?
14. Combien d'heures d'enseignement reçoivent les élèves en 6ème section internationale ?
15. Comment sont organisées les heures d'enseignement ?
16. Les classes sont-elles uniquement composées d'élèves de section internationale (SI) ?
17. Quels sont les programmes d'enseignement ? anglais ? américain ? italien ? etc.
18. Quelles sont les démarches d'inscription ?
19. Est-ce que je peux modifier le dossier de candidature de mon enfant ?
20. Mon enfant est en section internationale dans une école élémentaire publique ou privée sous contrat, doit-il passer les tests ?

Les tests sont obligatoires pour tous les élèves, y compris ceux scolarisés dans une section internationale élémentaire reconnue par le ministère de l'Éducation nationale (voir question n°7). Il est également obligatoire de s'inscrire via l'application ISI2D et déposer un dossier de candidature qui sera noté.

21. Mon enfant est scolarisé dans une école privée hors contrat ou à l'étranger hors AEFE, doit-il passer les tests ?
22. Si mon enfant ne passe pas les tests en 6ème, pourra-t-il les passer en 5ème ?
23. Si mon enfant est admis en 6ème, est-ce qu'il pourra changer de collège ou de section internationale en cours de 6ème, ou en 5ème, 4ème ou 3ème ?
24. Comment savoir dans quel collège sera affecté mon enfant (réseau Sophia SI anglais ou italien) ?
25. Comment savoir si mon enfant pourra bénéficier d'une bourse des collèges à la rentrée prochaine ?
26. Je souhaite inscrire mon enfant au Collège international Valbonne (CIV) uniquement, comment faire ?
27. Peut-on obtenir une dérogation pour être scolarisé au Collège international Valbonne (CIV) ?
28. Que signifie « *le Collège international Valbonne (CIV) n'est pas sectorisé* » ?

29. Comment connaitre mon collège de secteur ?

30. Pourquoi faut-il déposer une demande de dérogation ?

31. Est-ce que le critère de fratrie s'applique pour des jumeaux qui passent le test d'entrée en 6ème ?

32. Mon fils/ma fille ainé(e) est scolarisé(e) au lycée international Valbonne (LIV), est-ce que la condition de fratrie est applicable ?

33. Est-ce que les élèves de section internationale en collège peuvent poursuivre leur scolarité au lycée international Valbonne (LIV) ?

34. Nous résidons à l'étranger (ou dans un autre département français), peut-on inscrire notre enfant en internat ?

35. En quoi consistent les tests ?

36. Nous résidons à l'étranger, notre enfant peut-il passer les tests à distance ?

37. Quelle est la durée des tests ?

38. Comment se procurer des exemples de test ?

39. Quelles sont les dates des tests de la session 2027 ?

40. Quand se déroulent les tests des sections anglophones sur le réseau Sophia ?

41. Comment sommes-nous prévenus du jour et de l'heure des tests ?

42. Que doit apporter mon enfant le jour du test ?

43. Mon enfant dispose d'un PAI, d'un PAP ou d'un PPS, que doit-on faire ?

44. A quelle date seront connus les résultats ? De quelle façon sont transmis les résultats et décisions d'affectation de mon enfant ?

45. Et si les résultats d'admission ou d'affectation ne correspondent pas à mes attentes ?

46. Quand j'ai reçu les résultats d'affectation, que dois-je faire ?

47. Si je ne valide pas l'affectation par l'application ISI2D, que se passe-t-il ?

48. Si la proposition d'affectation ne me convient pas, que puis-je faire ?

49. J'ai accepté et validé l'affectation en section internationale, que dois-je faire ensuite ?

50. Mon enfant est placé sur liste complémentaire, que va-t-il se passer ?

51. Nous arrivons en France après la clôture des inscriptions, pouvons-nous déposer un dossier ?

52. Peut-on visiter les collèges comportant une section internationale ?

53. Comment contacter les collèges des sections internationales publiques des Alpes-Maritimes ?

54. Les sections internationales sont-elles payantes ?

55. Comment et pourquoi contacter les associations de parents d'élèves du réseau Sophia ?

56. Nous avons un enfant plus jeune, peut-il entrer en section internationale à l'école primaire ?

57. Et pour entrer au lycée international Valbonne (LIV) ou dans les sections internationales du lycée Masséna ?

1. A quoi servent les sections internationales (SI) ?

Les sections internationales ont pour objectif de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français, de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère et de développer les compétences culturelles en lien avec le pays de la langue section.

2. Qui décide de l'ouverture d'une section internationale ?

C'est le ministère de l'Éducation nationale qui créé les sections internationales à l'issue d'une procédure de candidature complexe. La liste des sections internationales en France et dans le réseau AEFE est publiée au Journal officiel de la République française : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051020573

3. Quelle est la différence avec une section européenne ?

Il n'existe plus de section européenne en collège depuis 2015. En revanche, certains collèges proposent des classes bilangues (permettant aux élèves volontaires d'étudier deux langues vivantes dès la sixième) ou un enseignement de langues et cultures européennes (à partir de la cinquième).

4. Comment se renseigner pour une admission en 6ème section internationale dans un collège des Alpes-Maritimes ?

Vous trouverez les informations générales et les calendriers sur le site web de l'académie de Nice : https://www.ac-nice.fr/sections-internationales-au-college

Vous pouvez aussi contacter directement les établissements et les associations de parents d'élèves du réseau Sophia (voir la liste à la fin de la FAQ).

5. Quelles sont les langues des sections internationales des Alpes-Maritimes ? et dans quels collèges publics ?

Réseau	Langue de section	Section	Collège
NICE CŒUR DE VILLE	ARABE	Arabe	Collège International Joseph Vernier - Nice
	CHINOIS	Chinoise	Collège International Joseph Vernier - Nice
	ITALIEN	Italienne	Collège International Joseph Vernier - Nice
	PORTUGAIS	Portugaise	Collège International Joseph Vernier - Nice
	RUSSE	Russe	Collège International Joseph Vernier - Nice
SOPHIA	ALLEMAND	Allemande	Collège International – Valbonne
	ANGLAIS	Britannique	Collège International – Valbonne
	ITALIEN	Italienne	Collège International – Valbonne
	ESPAGNOL	Espagnole	Collège International – Valbonne
	CHINOIS	Chinoise	Collège International – Valbonne
	ANGLAIS	Britannique	Collège Niki de Saint Phalle – Valbonne
	ANGLAIS	Britannique	Collège l'Éganaude - Biot
	ITALIEN	Italienne	Collège l'Éganaude - Biot
	ANGLAIS	Américaine	Collège César – Roquefort les Pins

Commune	Langue de section	Section	Collège
NICE	ANGLAIS	Britannique	Collège Antoine Risso - Nice
CANNES	ANGLAIS	Britannique	Collège Gérard Philipe - Cannes
MANDELIEU	ANGLAIS	Britannique	Collège Albert Camus – Mandelieu la Napoule

6. Quelles sont les conditions pour que mon enfant puisse postuler en 6ème internationale ?

- être domicilié dans l'académie de Nice au moment de la rentrée 2027 (les collèges avec section internationale n'ont pas d'internat),
- avoir au minimum 9 ans et au maximum 12 ans au 31 décembre de l'année de passation des tests,
- être scolarisé en classe de CM2,
- ne pas être déjà scolarisé dans une classe de niveau collège,
- ne pas être inscrit à l'examen d'entrée en section internationale élémentaire de niveau CM2.

7. Quelles sont les modalités de sélection ?

L'admission sur tests écrits et oraux concerne TOUS les élèves, y compris ceux issus d'une section internationale reconnue par le ministère de l'Éducation nationale.

8. Est-ce que mon enfant doit déjà être bilingue ?

Ce n'est pas un prérequis mais **le niveau minimum attendu est le A1 en langue de section** (niveau plancher du Cadre Européen de Référence - CECRL) et le **A2 en langue française**.

9. Mon enfant est bilingue, est-ce qu'il doit passer les tests ?

Les tests sont obligatoires pour tous les élèves, y compris ceux scolarisés dans une section internationale élémentaire reconnue par le ministère de l'Éducation nationale (voir question n°7).

10. Peut-on passer les tests et/ou s'inscrire dans deux sections différentes ?

Non. Ce n'est pas possible car tous les tests écrits se déroulent le même jour.

11. Peut-on s'inscrire en 6è section internationale en cours d'année scolaire ?

Non, sauf si l'enfant était déjà en 6ème section internationale reconnue par le ministère de l'Éducation nationale dans son établissement d'origine, hors département des Alpes-Maritimes (voir question n°2) et si la capacité d'accueil des établissements le permet au moment où il arrive. Aucune autre situation ne peut être prise en compte.

12. Est-ce qu'on étudie une deuxième langue vivante en 6ème ?

Non. Comme dans les sections françaises, l'étude d'une deuxième langue vivante (LV2) commence en 5ème seulement sauf en section chinoise où la LV2 anglais débute en 6ème.

13. Est-ce que la charge de travail des élèves est importante ?

Oui. Elle est beaucoup plus importante que dans une 6ème classique et suppose pour les élèves des capacités d'apprentissage et une motivation particulièrement élevées. Un très bon niveau scolaire préalable est nécessaire car il ne s'agit pas seulement d'apprendre une langue mais également **d'apprendre dans une langue.**

Les emplois du temps sont très chargés (en particulier en SI chinoise) et ne sont absolument pas compatibles avec d'autres engagements soutenus (sportifs, artistiques, etc.) ni avec des temps de trajet importants pour se rendre

au collège.

Avant d'envisager une scolarité en section internationale, il est indispensable de **vérifier les conditions de déplacement** (par exemple, plus de 2h30 de trajet quotidien par le bus Nice-Sophia). Les affectations peuvent être prononcées dans un établissement éloigné du domicile car il existe 4 possibilités d'affectation en section anglaise sur le réseau de Sophia.

Tous les élèves n'obtiennent pas le choix d'affectation qu'ils souhaitent et **aucun changement d'affectation n'est possible.**

14. Combien d'heures d'enseignement reçoivent les élèves en 6ème section internationale ?

En 6ème tous les élèves de collège suivent 26 heures d'enseignement*. En 6ème section internationale s'ajoutent 4 heures de lettres étrangères soit un total de 30 heures ou de 32 heures en SI chinoise.

15. Comment sont organisées les heures d'enseignement ?

Pour toutes les sections, les enseignements en langue de section se font dans les matières suivantes : langue vivante étrangère (LV1), littérature (lettres étrangères) et DNL (discipline non linguistique). Ces enseignements sont généralement répartis de la façon suivante :

- **4 heures de lettres étrangères, qui s'ajoutent aux 4 heures réglementaires de LV1 (langue vivante 1)** suivies par tous les élèves en 6ème au collège. Soit un total de 8 heures par semaine en disciplines linguistiques.

- **2 heures de discipline non linguistiques (DNL) en histoire-géographie (HG)**, pour toutes les sections sauf chinoise, intégrées aux 26 heures réglementaires d'enseignement et ne s'ajoutant pas à l'emploi du temps, la matière est enseignée pour moitié en français et pour moitié en langue de section.

- **Spécificités pour la section chinoise :**
  - La DNL n'est pas en HG mais en mathématiques : les 1,5 heures de DNL se rajoutent à l'enseignement normal de mathématiques qui est de 4,5 heures par semaine.
  - Langue vivante étrangère et littérature étrangère : 7 heures et non 8 heures.
  - 3 heures de LV2 en Anglais obligatoires dès la 6ème.

** Pour consulter les horaires réglementaires :*

- *en 6è : https://www.education.gouv.fr/les-horaires-par-cycle-au-college-9884*
- *et en section internationale : https://eduscol.education.fr/687/les-sections-internationales*

16. Les classes sont-elles uniquement composées d'élèves de section internationale (SI) ?

Non. Les classes comportant des élèves de SI sont mixtes et comportent également des élèves de section française (SF). Au Collège international Valbonne (CIV), il n'y a pas de section française, les élèves des différentes SI sont mélangés, les classes ne sont pas organisées par langue de section.

17. Quels sont les programmes d'enseignement ? anglais ? américain ? italien ? etc.

Ce sont les programmes du système éducatif français uniquement.

18. Quelles sont les démarches d'inscription ?

Inscription obligatoire en ligne de tous les élèves (y compris les élèves issus de SI à l'école primaire) entre le mardi 1er décembre 2026 et le dimanche 31 janvier 2027 inclus sur l'espace web ISI2D :

https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/

Le dossier de candidature doit être téléversé au moment de l'inscription avec les deux derniers livrets scolaires en votre possession.

19. Est-ce que je peux modifier le dossier de candidature de mon enfant ?

Lorsque le dossier est validé dans ISI2D, il ne peut plus être modifié par la famille. Vous devez donc veiller à ce qu'il soit complet avant de le valider, y compris les pièces jointes (dossier de candidature, bulletins scolaires…)

20. Mon enfant est en section internationale dans une école élémentaire publique ou privée sous contrat, doit-il passer les tests ?

Les tests sont obligatoires pour tous les élèves, y compris ceux scolarisés dans une section internationale élémentaire reconnue par le ministère de l'Éducation nationale (voir question n°7). Il est également obligatoire de s'inscrire **via l'application ISI2D** et déposer un dossier de candidature qui sera noté.

21. Mon enfant est scolarisé dans une école privée hors contrat ou à l'étranger hors AEFE, doit-il passer les tests ?

Oui. Il doit passer les tests pour entrer en section internationale dans l'enseignement public et il doit obligatoirement **être inscrit sur ISI2D** et déposer un dossier de candidature qui sera noté.
Par ailleurs, il devra obligatoirement passer **deux épreuves supplémentaires** (deux tests écrits) : une en français afin de vérifier son niveau de maîtrise de la langue française et une en mathématiques. L'inscription effective de l'élève en section internationale sera conditionnée à l'obtention de la moyenne à ces deux épreuves. Toutefois, leurs notes n'entreront pas dans le calcul de la moyenne pour l'admission, contrairement aux épreuves en langue de section et au dossier de candidature.

22. Si mon enfant ne passe pas les tests en 6ème, pourra-t-il les passer en 5ème ?

Les niveaux 5ème, 4ème, 3ème ne font pas l'objet d'une session annuelle de recrutement en section internationale collège.
Quelques admissions peuvent être prononcées, **dans la limite des places disponibles à ces niveaux**, suite au départ d'élèves des sections internationales des collèges publics des Alpes-Maritimes. Pour les élèves issus d'une section internationale reconnue par le ministère de l'Éducation nationale (y compris celles du réseau AEFE), l'admission se fait sur dossier. Pour les autres élèves, l'admission se fait sur dossier et sur tests écrits et oraux, en présentiel. Ces tests sont toutefois réservés aux élèves arrivant dans l'académie de Nice et non scolarisés antérieurement dans un établissement de l'académie.

Les inscriptions se font sur **https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/si06-2027** du lundi 8 mars au mercredi 19 mai 2027.

23. Si mon enfant est admis en 6ème, est-ce qu'il pourra changer de collège ou de section internationale en cours de 6ème, ou en 5ème, 4ème ou 3ème ?

Non. Dans l'académie de Nice, un changement de section internationale (changement de réseau, suite par exemple à déménagement) n'est pas envisageable en cours de scolarité lorsque les sections concernées ont atteint leur capacité maximale. Il n'est pas possible de changer de collège à l'intérieur d'un même réseau.

Par ailleurs, un changement de section (changement de langue) au sein du même établissement ou dans un autre établissement n'est pas envisageable en cours de scolarité. Un élève souhaitant quitter la section internationale sera réaffecté en section française dans son collège de secteur, dans la limite des places disponibles.

Si vous devez changer l'enfant de collège dans les Alpes-Maritimes, vous renoncez à la section internationale.

24. Comment savoir dans quel collège sera affecté mon enfant (réseau Sophia SI anglais ou italien) ?

S'il est établi que votre enfant pourra bénéficier d'une bourse des collèges à la rentrée 2027, il sera affecté en priorité sur son premier vœu.

Si votre enfant est candidat en SI anglophone ou SI italienne du réseau Sophia **et s'il n'est pas susceptible d'être boursier**, il sera affecté en fonction des places disponibles, du rang d'admission et selon l'ordre des priorités ci-dessous, exclusives l'une de l'autre :

1. **Critère « collège de secteur » :** les élèves admis sont affectés dans leur collège de secteur, si celui-ci propose la langue de section (NB : le CIV n'est pas sectorisé).
2. **Critère « fratrie » :** les élèves admis justifiant d'une fratrie à la rentrée 2027 et de niveau collège uniquement sont affectés dans le collège de la fratrie, s'il propose la langue de section.
3. **Critère « vœu » : pour les élèves ne relevant pas des deux situations précédentes (secteur ou fratrie),** l'affectation est prononcée selon les vœux exprimés par la famille en fonction des places restant disponibles et du rang d'admission. Il convient donc de formuler **4 vœux différents** pour l'anglais et **2 vœux différents** pour l'italien.

Les élèves boursiers sont affectés en premier lieu.
Les autres élèves admis aux tests sont affectés en second lieu en fonction des places restées disponibles.

25. Comment savoir si mon enfant pourra bénéficier d'une bourse des collèges à la rentrée prochaine ?

Vous pouvez vous référer au tableau du plafond des ressources annuelles à ne pas dépasser pour bénéficier de la bourse des collèges : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/ et utiliser le simulateur suivant : https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html

Si vous répondez à ces critères, vous transmettrez votre avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025 (+ l'avis du partenaire si vous êtes en concubinage) à isi2d@ac-nice.fr avant la clôture des inscriptions.

26. Je souhaite inscrire mon enfant au Collège international Valbonne (CIV) uniquement, comment faire ?

Votre enfant est candidat à une admission en section internationale et non dans un établissement précis. En fonction de ses résultats, des critères d'affectation et des places disponibles, il peut être affecté dans l'un des 4 collèges du réseau Sophia, c'est pourquoi vous devez formuler 4 vœux différents pour l'anglais et 2 vœux différents pour l'italien.

27. Peut-on obtenir une dérogation pour être scolarisé au Collège international Valbonne (CIV) ?

Non. L'admission au CIV est fondée sur les mêmes règles d'affectation que celles des autres collèges SI (voir question n°24).

De plus, le CIV n'est pas sectorisé, c'est-à-dire que l'on ne peut pas se prévaloir d'un domicile à proximité de l'établissement pour bénéficier d'une affectation au titre du critère de secteur.

➔ A savoir : les professeurs enseignant en section internationale exercent dans tous les établissements comportant une SI.

28. Que signifie « *le Collège international Valbonne (CIV) n'est pas sectorisé* » ?

La sectorisation des collèges est définie par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes : dans tous les collèges publics, les élèves sont normalement affectés en fonction de l'adresse de leur domicile.

Le CIV n'est pas sectorisé contrairement aux autres collèges car il ne comporte que des sections internationales dont les élèves sont tous admis sur test.

29. Comment connaitre mon collège de secteur ?

Il s'agit du collège correspondant à l'adresse de votre domicile défini par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes : **https://mesdemarches06.fr/education/a-quel-college-public-etes-vous-rattache/**

30. Pourquoi faut-il déposer une demande de dérogation ?

Que le collège demandé soit l'établissement de secteur correspondant au domicile de votre enfant ou pas, vous devez impérativement déposer une demande de dérogation à la carte scolaire **au mois de mars 2027,** sans attendre les résultats des tests.

Pour cela, le directeur vous remettra en mars un formulaire (« volet 2 ») sur lequel vous indiquerez l'établissement souhaité et le motif de la dérogation (motif 6 « Parcours scolaire particulier »).

31. Est-ce que le critère de fratrie s'applique pour des jumeaux qui passent le test d'entrée en 6ème ?

Des jumeaux qui réussissent tous deux le test d'entrée sont effectivement affectés dans le même collège.

32. Mon fils/ma fille ainé(e) est scolarisé(e) au lycée international Valbonne (LIV), est-ce que la condition de fratrie est applicable ?

Non. La condition de fratrie ne s'applique pas si l'aîné (e) est au LIV à la rentrée 2027.
Elle s'applique uniquement si l'aîné (e) est en collège SI à la rentrée 2027.

33. Est-ce que les élèves de section internationale en collège peuvent poursuivre leur scolarité au lycée international Valbonne (LIV) ?

Oui. Ils peuvent entrer au LIV, sous réserve de la réussite aux tests d'admission en 2nde section internationale, ou dans un autre lycée selon leur projet d'orientation.

34. Nous résidons à l'étranger (ou dans un autre département français), peut-on inscrire notre enfant en internat ?

Non. Il n'y a aucune possibilité d'internat en collège SI. L'élève être domicilié dans l'académie de Nice (départements des Alpes-Maritimes et du Var) au moment de la rentrée 2027, c'est une condition de recevabilité des candidatures.

35. En quoi consistent les tests ?

Les tests ont lieu **en présentiel uniquement** et comportent **2 épreuves notées** en langue de section (écrit et oral) sauf pour l'admission en section chinoise dont les tests comportent des exercices de mathématiques, d'écriture chinoise et des questions ne nécessitant pas obligatoirement la connaissance de la langue chinoise**.**
Les élèves absents aux épreuves écrites ne peuvent pas passer les épreuves orales.

Par ailleurs, le dossier de candidature de l'élève est étudié et fait l'objet d'une troisième note prise en compte pour l'admission en section internationale.

➔ Pour le réseau SOPHIA, dans le but de favoriser l'égalité des chances et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, un critère de départage est mis en œuvre, consistant en un coefficient appliqué aux élèves, également aptes, obtenant une moyenne supérieure ou égale à 15/20 (note du dossier de candidature, note de l'épreuve écrite, note de l'épreuve orale). Si l'élève est susceptible d'être boursier, la moyenne de ses trois notes (dossier de candidature, épreuve écrite, épreuve orale) est affectée d'un coefficient multiplicateur de 1,10.

Les élèves venant de l'enseignement privé hors-contrat ou de l'étranger (hors réseau AEFE) passent également une épreuve notée en langue française (test écrit) et une épreuve notée en mathématiques (test écrit). Ces deux notes n'entreront pas dans le calcul de la note moyenne mais l'obtention de la moyenne à ces épreuves conditionnera l'admission effective de l'élève en section internationale.

36. Nous résidons à l'étranger, notre enfant peut-il passer les tests à distance ? Notre enfant sera en voyage scolaire à la date des tests, une autre session est-elle prévue ?

Non, car plusieurs centaines d'élèves passent le même test **en présentiel** et dans les mêmes conditions.

Le principe d'égalité de traitement des candidats ne permet pas d'organiser des sessions de test personnalisées.

37. Quelle est la durée des tests ?

- **Test écrit** (1 note) : 30 minutes en langue de section.

Spécificité de la SI chinoise : 30 minutes d'exercices de mathématiques et d'écriture chinoise.

➔ Les élèves venant de l'enseignement privé hors-contrat ou de l'étranger (hors réseau AEFE) passent également un test écrit de 30 minutes en langue française et un test écrit de 30 minutes en mathématiques.

Les élèves ne doivent pas parler pendant les épreuves écrites et ne peuvent pas poser de question.

- **Test oral** (1 note) : 13 minutes en langue de section (sauf pour la SI chinoise) et en langue française (motivation).

Spécificité de la SI chinoise : 13 minutes de questions diverses ne nécessitant pas obligatoirement la connaissance préalable de la langue chinoise.

38. Comment se procurer des exemples de test ?

Il n'existe pas de programme ni d'annales. Les tests des années précédentes ne peuvent pas être consultés.

Les tests visent à vérifier la capacité à suivre les enseignements des sections internationales en langue de section (et – le cas échéant – en français).

39. Quelles sont les dates des tests de la session 2027 ?

Le mercredi 10 mars 2027 après-midi : oral + écrit pour toutes les langues sauf pour l'anglais sur le réseau de Sophia car le nombre de candidats est plus élevé pour cette langue et ce réseau.

40. Quand se déroulent les tests des sections anglophones sur le réseau Sophia ?

Réseau Sophia : Ecrit **le mercredi 10 mars 2027 après-midi et** oral **le mercredi 24 mars 2027 après-midi** dans un autre collège du même réseau.

41. Comment sommes-nous prévenus du jour et de l'heure des tests ?

Si votre dossier est complet, les **convocations avec les dates, lieux et heures** sont envoyées par courriel (mail) par le collège organisateur des tests, centre d'examen.

➔ Pour éviter tout retard aux épreuves, vérifiez préalablement les conditions d'accès routier aux collèges organisateurs et les possibilités de stationnement à proximité de ces établissements.

42. Que doit apporter mon enfant le jour du test ?

Votre enfant doit se munir de sa convocation, **d'une pièce d'identité à son nom** et du nécessaire pour écrire.

43. Mon enfant dispose d'un PAI, d'un PAP ou d'un PPS, que doit-on faire ?

Au moment de l'inscription, contactez immédiatement isi2d@ac-nice.fr pour transmission du dossier de demande d'aménagement d'épreuves (élèves en situation de handicap reconnu par la MDPH/MDA). Après la date de clôture des inscriptions, compte tenu des délais d'expertise par le médecin conseiller technique de l'Inspecteur d'académie, les demandes d'aménagement d'épreuves ne pourront pas être prises en compte pour la passation des tests.

44. A quelle date seront connus les résultats ? De quelle façon sont transmis les résultats et décisions d'affectation de mon enfant ?

Le mercredi 7 avril 2027 en fin de journée, vous recevrez la notification des résultats d'admission et la décision d'affectation par courriel (e-mail). Le service scolarité ne répond pas aux demandes de résultat par téléphone.

45. Et si les résultats d'admission ou d'affectation ne correspondent pas à mes attentes ?

Les résultats sont définitifs, toutes les places disponibles sont attribuées. Les résultats d'affectation sont prononcés par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes après harmonisation par un **jury départemental. Le jury est souverain,** le service scolarité ne peut pas répondre aux questions, ni traiter aucune demande de changement.

46. Quand j'ai reçu les résultats d'affectation, que dois-je faire ?

Si votre enfant est admis **sur liste principale**, vous devez vous connecter avec votre numéro de dossier à l'application ISI2D **https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/** et valider la décision (acceptation ou refus de l'affectation) **le mardi 13 avril 2027, au plus tard.**

47. Si je ne valide pas l'affectation par l'application ISI2D, que se passe-t-il ?

L'absence de réponse à la proposition d'affectation est considérée comme un renoncement définitif : la place sera rapidement attribuée à un élève inscrit sur liste complémentaire et ne sera plus disponible.

48. Si la proposition d'affectation ne me convient pas, que puis-je faire ?

La décision d'affectation de l'Inspecteur d'académie est définitive, aucune modification ne peut être apportée.

- ➔ **Il n'y a pas de « liste d'attente » pour changer d'établissement.**
- ➔ **Quel que soit le motif, le service scolarité ne peut pas donner suite aux demandes de modification car toutes les places sont attribuées.**

49. J'ai accepté et validé l'affectation en section internationale, que dois-je faire ensuite ?

Dès la validation, vous recevez le **message du collège d'affectation** qui vous donne les consignes à suivre pour procéder très rapidement aux **formalités de pré-inscription dans ce collège.** La pré-inscription se fait du mercredi 14 avril au mercredi 5 mai 2027.
Pour toute question sur les démarches de préinscription de votre enfant, contactez le collège d'affectation.

Le service scolarité de la DSDEN ne gère pas les préinscriptions et inscriptions en collège.

- ➔ Vous devez aussi informer le directeur de l'école de votre enfant pour finalisation de la procédure AFFELNET 6ème.

Le vendredi 11 juin 2027, la notification définitive d'affectation vous sera adressée.

50. Mon enfant est placé sur liste complémentaire, que va-t-il se passer ?

A partir du début du mois de mai et jusqu'au à la rentrée 2027, vous serez contacté par la DSDEN si une place se libère suite à un désistement.

51. Nous arrivons en France après la clôture des inscriptions, pouvons-nous déposer un dossier ?

Non. Il n'existe qu'une seule campagne de candidatures pour l'entrée en 6ème à la rentrée 2027. Dès la fermeture de l'application ISI2D le 31 janvier 2027, il n'est plus possible de candidater pour la rentrée 2027.

52. Peut-on visiter les collèges comportant une section internationale ?

Non, mais vous pouvez visiter leurs sites web et les contacter (voir page suivante).

53. Comment contacter les collèges des sections internationales publiques des Alpes-Maritimes ?

Réseau	Langues	Etablissements	Contact
SOPHIA	Anglais - Italien	**Collège l'Eganaude – Biot** https://l-eganaude.agora06.fr/	ce.0061670h@ac-nice.fr Tel : 04 97 23 42 20
	Anglais	**Collège César – Roquefort les Pins** https://www.clg-cesar.ac-nice.fr/	ce.0062056c@ac-nice.fr Tel : 04 97 01 07 07
		Collège Niki de Saint Phalle – Valbonne https://clgnikidesaintphal.wixsite.com/clg-nikidestphalle	ce.0061925k@ac-nice.fr Tel : 04 92 91 51 30
	Anglais – Allemand Chinois – Espagnol Italien	**Collège International – Valbonne (CoIV)** http://www.civfrance.com	ce.0062011d@ac-nice.fr Tel : 04 92 96 52 00
NICE CŒUR DE VILLE	Arabe – Chinois Italien – Portugais Russe	**Collège International Joseph Vernier - Nice** https://www.clg-vernier.ac-nice.fr/	ce.0060085k@ac-nice.fr Tel : 04 92 14 67 90
Commune	**Langue**	**Etablissement**	**Contact**
NICE	Anglais	**Collège Antoine Risso – Nice** https://antoine-risso.agora06.fr/	ce.0060045s@ac-nice.fr Tel : 04 92 00 00 30
CANNES	Anglais	**Collège Gérard Philipe - Cannes** https://gerard-philipe.agora06.fr/	ce.0061174U@ac-nice.fr Tel : 04 92 90 50 50
MANDELIEU	Anglais	**Collège Albert Camus – Mandelieu la Napoule** https://www.clg-albert-camus.ac-nice.fr/	ce.0061175V@ac-nice.fr Tel : 04 92 90 60 60

Des réunions d'informations aux familles seront réalisées en amont de la campagne. Elles se tiendront en présentiel ou en distanciel aux lieux et dates mentionnées ci-après.

- **Collège Antoine Risso – Nice :**

Réunion d'information au **collège Antoine Risso**, 8 boulevard Pierre Sola, 06300 Nice	Mardi 24 novembre 2026 à 18h00

- **Réseau Sophia :**

Réunion d'information **en ligne https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/648095/hash/904de8d84ef574cf78d3f74fce832f62ba1756a2**	Mercredi 25 novembre 2026 à 18h00

- **Collège Albert Camus - Mandelieu :**

Réunion d'information au **collège Albert Camus**, 1258-1346 avenue Robert Schuman, 06210 Mandelieu-la-Napoule	Jeudi 26 novembre 2026 à 18h00

- **Réseau Nice Cœur de ville :**

Réunion d'information au **collège Joseph Vernier**, 33 rue Vernier, 06000 Nice	Lundi 30 novembre 2026 à 18h00

- **Collège Gérard Philipe - Cannes :**

Réunion d'information au **collège Gérard Philipe**, 1 rue Alfred de Vigny, 06150 Cannes	Lundi 7 décembre 2026 à 18h00

54. Les sections internationales sont-elles payantes ?

Toutes les sections internationales sont gratuites **sauf les sections anglophones et allemande du réseau Sophia**. Toutefois, pour les sections anglophones, des tarifs dégressifs sont appliqués en fonction des revenus du foyer.

55. Comment et pourquoi contacter les associations de parents d'élèves du réseau Sophia ?

Les associations des parents d'élèves jouent un rôle important dans le fonctionnement des sections internationales du réseau Sophia. **Il est très utile de les contacter avant toute candidature pour bien comprendre les conditions de scolarité en section internationale.**

Elles pourront vous informer sur les **conditions tarifaires** applicables aux sections anglophones et allemande **en fonction des revenus du foyer.**

Langue	Association	Contact
Allemand	**APEG** www.apeg.eu	contact@apeg.eu
Anglais	**ASEICA** http://www.aseica.org	admin@aseica.org
Chinois	**ASI-CHINE** http://www.asi-chine.fr/	asi.chine@gmail.com
Espagnol	**ASPESIE** https://aspesie-civ.jimdosite.com/	aspesieciv@gmail.com
Italien	**APRODESI** www.aprodesi.eu	aprodesifrance@gmail.com

56. Nous avons un enfant plus jeune, peut-il entrer en section internationale à l'école primaire ?

Il existe plusieurs sections internationales dans le premier degré. Pour en savoir plus, consultez la page des sections internationales élémentaires des Alpes-Maritimes : https://www.ac-nice.fr/admission-en-section-internationale-l-ecole-elementaire-121827

57. Et pour entrer au lycée international Valbonne (LIV) ou dans les sections internationales du lycée Masséna ?

Consultez le site web du Lycée International de Valbonne : http://www.civfrance.com et celui du lycée Masséna : https://www.lycee-massena.fr/

Vous n'avez vraiment pas trouvé la réponse à votre question dans cette FAQ ni sur notre site web ?

https://www.ac-nice.fr/sections-internationales-au-college

Vous pouvez contacter les établissements, les associations de parents d'élèves
ou
la DSDEN 06 (service scolarité) à l'adresse isi2d@ac-nice.fr

pour toutes questions relatives aux sections internationales - *en collège public uniquement*.

Vous pouvez aussi consulter notre F.A.Q. dédiée à l'entrée en sections internationales au niveau seconde.